

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MESURE ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE L’AIR – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste principalement à mettre en place une stratégie de suivi de la qualité de l'air du territoire de la ville de Québec. Les travaux visent à mesurer et à suivre la qualité de l’air par des moyens techniques, dont l'acquisition de capteurs, préleveurs ou analyseurs, la cartographie ou la modélisation de la qualité de l'air.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et d'équipements et l'embauche du personnel requis aux fins de sa réalisation.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l’ensemble des frais encourus par la Ville lors d’un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l’acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 4.** Le projet est localisé sur l’ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d’agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** Le coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s’élève à la somme de 360 000 \$.

TOTAL : 360 000 \$

Annexe préparée le 25 avril 2025 par :

Karine Deschesnes
Soutien aux arrondissements et à la prévention et la
qualité du milieu